



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sociétés d'exercice libéral

Question écrite n° 39340

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes des laboratoires de biologie médicale. Le Gouvernement prévoit, conformément à la demande la Commission européenne, l'ouverture totale du capital des laboratoires de biologie médicale pour répondre aux besoins de financement de la biologie médicale. Cependant, cette ouverture totale fait craindre pour l'indépendance de ces professionnels de santé ainsi que pour la qualité des soins apportés puisque des non-biologistes pourront bénéficier de celle-ci. À la suite du choix du Gouvernement de réformer la biologie médicale par voie d'ordonnance, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qui seront prises pour préserver l'indépendance et l'organisation des laboratoires de biologie médicale.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39340

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 36

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)